



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

**Loi Valls El-Khomri: tous en
manifestation dans les rues
les 12 et 14 avril.
CR de CE du 23 mars.**

Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

mardi 12 avril 2016

Projet de loi Valls-El-Khomri: le bidouillage continue.

Sur les critères de licenciement économique

Ce qui a été modifié le 7 avril:

Il pourra y avoir licenciement économique seulement dans le cas d'une « baisse significative des commandes ou du chiffre d'affaires », en comparaison avec la même période de l'année précédente.

Il faudra que cette baisse soit au moins égale à:

- un trimestre pour une entreprise de moins de onze salariés.
- deux trimestres consécutifs pour une entreprise de onze à moins de cinquante salariés.
- trois trimestres consécutifs pour une entreprise de cinquante à moins de trois cents salariés.
- quatre trimestres consécutifs pour une entreprise de trois cents salariés et plus.

Bonjour les dégâts, c'est quoi une baisse «significative»? Plus question de «préserver l'emploi», une baisse des commandes ou du chiffres d'affaire et c'est la porte, sans possibilité de recours pour les salariés. Et on nous parle d'une bonne nouvelle pour les salariés !!! ils nous prennent pour des ânes...c'est très facile pour une entreprise «d'organiser» une baisse des commandes ou du chiffre d'affaire et ainsi de pouvoir licencier librement !!

Salariés de Renault, tous concernés:

- Demain la direction pourra: baisser les salaires, nous faire travailler 12 heures par jour et modifier le temps de travail, licencier en cas de baisse du chiffre d'affaire pendant 4 trimestres consécutifs, payer 5 fois moins les heures supplémentaires...il suffira pour ça d'un simple accord d'entreprise.

Quand on voit ce que signent certains partenaires sociaux chez Renault, il y a de quoi être inquiet !!

Ne rien lâcher !!

Après la manifestation du 9 avril, les organisations étudiantes appellent à manifester les 12 et 14 avril, partout en France.

la CGT appelle les salariés à participer aux rassemblements, manifestations...programmées.

Pour les horaires et lieux, voir vos militants CGT.

Nous devons être conscients que, si ce projet passe, les conséquences seront graves pour l'ensemble des salariés et futurs salariés.

Ce projet d'accord , c'est la flexibilité et précarité pour tous les salariés

- Possibilité d'imposer aux salariés, par simple accord, une baisse de leur salaire et une modification de leur temps de travail.

- Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées.

- Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.

- Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié.

- Une entreprise pourra, lorsque l'un de ses salariés est déclaré inapte à tout poste par le médecin du travail, le licencier sans même chercher à le reclasser.

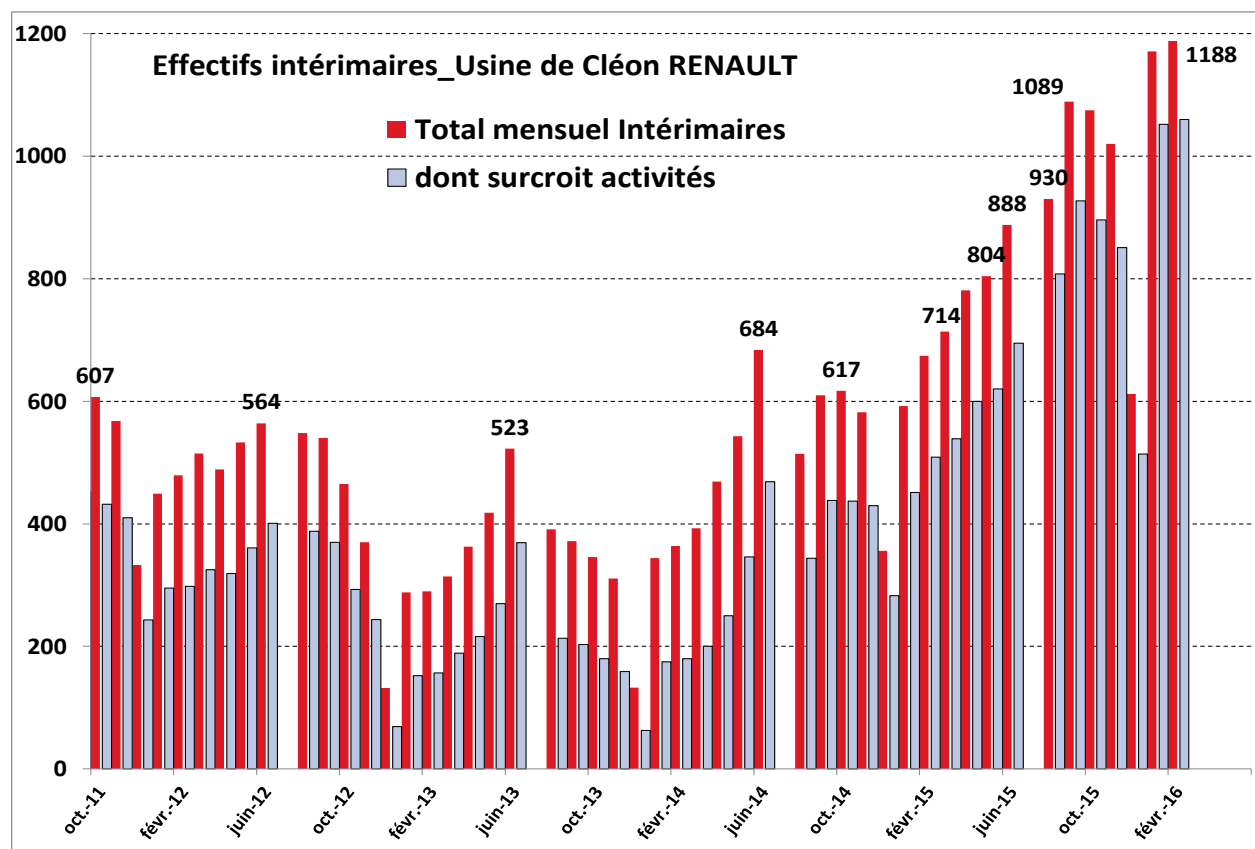
- Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

- Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées.

- Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques.....

Compte rendu de CE du 23 mars 2016

Précarité: de pire en pire



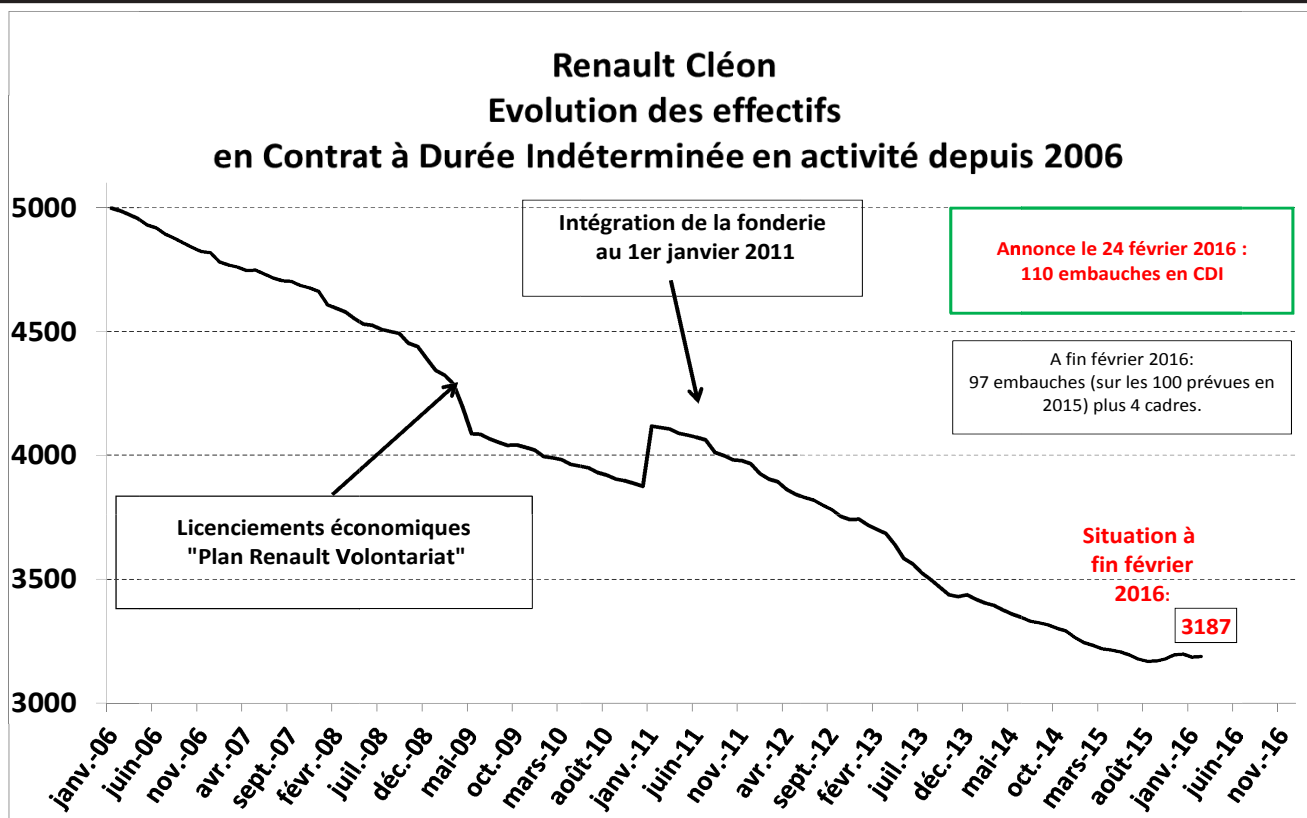
1188 intérimaires fin mars 2016,

Renault doit embaucher, immédiatement, et «sans conditions».

Soyons clairs, la direction le sait très bien, elle va devoir, à un moment ou à un autre embaucher....

Nous y reviendrons....

La chute continue malgré les embauches réalisées



Effectifs en baisse:

3233 salariés en CDI en activité en février 2015.

3187 salariés en CDI en activité en février 2016.

Compteur transitoire: l'échéance approche ...

Question posée en CE: Une commission de suivi de l'accord du 13 mars 2013 était programmée le 23 février 2016, pendant cette réunion, le sujet du compteur transitoire devait être abordé. Quelles décisions ont été prises?

Réponse direction le 23 mars: «Pas de décision, d'autres réunions seront programmées pour prendre des décisions, les jours acquis restent acquis»

La CGT n'a pas signé l'accord de compétitivité et ne siège donc pas dans cette commission de suivi, quels sont les débats dans ces réunions?

C'est sûr, les compteurs ne seront pas vides fin 2016...

la direction compte-t-elle inclure ce sujet dans l'accord d'hypercompétitivité de septembre?

Une chose est sûre: la CGT ne laissera pas faire n'importe quoi.